

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
25 avril 2024

Date d'affichage :
25 avril 2024

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. THIRAUT Alexis - M. THIRAUT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : Mme DIEN-BRÉANT Céline (pouvoir à Mr NORMAND Alain) - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. RAULIN Patrick (pouvoir à Mr COINTE Frédéric) - Mme REMY Élisabeth (pouvoir à M BEZIERS Laurent) -

Absents : Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel- Mme THÉPAUT Chrystel

Mr THIRAUT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**36- 2024
CONVENTION -
CADRE
D'OPERATION DE
REVITALISATION
DU TERRITOIRE
(ORT)**

Monsieur le maire rappelle que la commune a signé, le 17 mars 2021, une convention d'adhésion actant l'engagement de la municipalité dans le programme d'Etat « Petites Villes de Demain ». Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants et des territoires alentours en accompagnant les collectivités signataires dans des projets de revitalisation.

La commune doit désormais signer la convention cadre d'ORT qui formalisera le projet de territoire et qui permet sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan d'actions, de mobiliser les moyens des différents partenaires.

La durée de la convention ORT est fixée à une période minimale de 5 ans

Publié sur le site internet
le : 21/05/2024
Envoyé en Préfecture le :
15/05/2024
Reçu en Préfecture le :
15/05/2024
Identifiant de
télétransmission :
002-210206512-
20240514-36-2024-DE

Le conseil après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des suffrages exprimés :

- D'approuver le contenu de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), annexée à la présente délibération, qui expose le projet de territoire des communes.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), annexée à la présente délibération

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente convention.

Alain NORMAND
Le Maire,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAUT,

Alain
NORMAND,
Le secrétaire de
séance.

Le
Maire.